© Drogues Info Service - 29 mai 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis, alcool et test urinaire

Par Profil supprimé Postée le 18/01/2010 18:33

> bjr je suis un jeune homme de 18ans,jaime bien faire la fête je sais que l'intitulé de ma question porte sur le cannabis,ms j'aimerais aussi savoir pr ce qu'il en ai de l'alcool...en bref,j'ai fumé un pétard samedi dernier,juste là...et ça faisait depuis le 1er janvier que je n'avais pas fumé,c'est dc pr savoir si mes urines seront positives ou pas le 2fevrier?quant à l'alcool l'organisme évacue t-il plus vite que le cannabis?en vs remerciant

---

Mise en ligne le 19/01/2010

Bonjour,

La fréquence de consommation que vous décrivez par rapport au cannabis correspond à un usage dit "occasionnel". La détection urinaire dans ce cas s'échelonne de 3-4 jours jusqu'à une semaine.
Un dépistage de THC (principe actif du cannabis), effectué le 2 février, sera donc logiquement négatif si vous vous abstenez de toute prise de produit d'ici là.

Pour ce qui l'en est de l'alcool : l’homme élimine en moyenne 0,15 gr par litre de sang et par heure.
Par exemple, pour une alcoolémie de 0,6 g/l (le seuil légal étant fixé à 0.49g/l, en matière de conduite), il faut compter 4 à 5 heures avant que l’alcool ne soit totalement éliminé; mais ces chiffres sont sujets à de fortes variations individuelles selon le métabolisme, le poids, le moment de la consommation (à jeun ou au cours d’un repas), le type de boissons,(si elle est gazeuse, le passage dans le sang se fera plus rapidement.)
Plus schématiquement, on peut compter deux heures de temps pour éliminer un verre d'alcool dosé de façon standart.
Les organismes de prévention routière, certains assureurs automobiles, ou l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie) diffusent des petites réglettes permettant d'évaluer en moyenne votre taux d'alcoolémie en tenant compte de différents critères (poids, nombre de verres consommés, au cours d'un repas ou non etc...).
N'hésitez pas à les contacter.

Cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Service de prévention - Association Addictions France 23

6 avenue Charles de Gaulle
Résidence Vallée des Chers
23000 GUERET

Tél : 05 55 52 19 81
Site web : addictions-france.org/etablissements/service-de-prevention/
Accueil du public : Du lundi au vendredi, uniquement sur rendez-vous
Service de prévention : 9h-17h : Téléphones des différents chargés de prévention : 06 72 13 88 92 ou 06 99 06 40 80 ou 06 98 50 17 37 ou 06 14 82 12 52. En cas de non-réponse: laisser un message.

Voir la fiche détaillée